



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Modification d'autorisations de programme et des crédits de paiement

DE20190327_47	Conseil municipal du 27 mars 2019
Rapporteur : Vincent YOU	Télétransmise à la Préfecture le 01 AVR. 2019 Affichée le 1 avril 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 21 mars 2019

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Denis DEBROSSE, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, Mme Anne-Sophie BIDOIRE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT

Etaients absent(e)s :

M. Rabah ACHARKI, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. Murat OZDEMIR à Mme Véronique DE MAILLARD
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Valérie DUBOIS
- Mme Cécile MACULA à Mme Anne-Sophie BIDOIRE
- Mme Samantha BOURGOGNE à M. Guillaume CHUPIN
- Mme Noura LAÏRI à Mme Michèle LACROIX-FAYE
- M. Arnaud JUIN à Mme José BOUTTEMY
- Mme Brigitte RICCI à Mme Françoise COUTANT
- M. Philippe LAVAUD à Mme Catherine PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
La Responsable du service
Assemblées
Catherine ALLARD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

**G E S T I O N D E S R E S S O U R C E S D E L A
C O L L E C T I V I T É**

**Modification d'autorisations de programme et des crédits
de paiement**

Finances / Budget
id : 2563

Conseil municipal
27 mars 2019

47

Rapporteur : Vincent YOU

Aux termes de la présente délibération, il est envisagé de procéder à la modification d'un certain nombre d'autorisations de programme et de crédits de paiement par rapport à l'état d'avancement des travaux.

AP n° 3 - ESPACES PUBLICS SECTEUR OUEST 3EME PHASE

Par délibération n° 48 du 27 mars 2017, le Conseil Municipal a voté la modification de l'autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) suivante :

N° de l' AP	Libellé programme	Montant de l' AP	Crédits de paiement antérieurs	Montant des CP
				2017
3/2011	Espaces publics secteur ouest 3ème phase	7 788 762,31 €	7 558 261,37 €	230 500,94 €

Nouvelle AP proposée :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP
				2019
3/2011	Espaces publics secteur ouest 3ème phase	7 783 219,62 €	7 591 275,58 €	191 944,04 €

AP n° 4 - POLE PETITE ENFANCE SECTEUR OUEST

Par délibération n° 41 du 27 mars 2018, le Conseil Municipal a voté la modification de l'autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) suivante :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP	
				2018	
4/2011	Pôle Petite Enfance secteur ouest	2 725 292,00 €	2 648 070,25 €	77 221,75 €	

Nouvelle AP proposée :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP	
				2019	
4/2011	Pôle Petite Enfance secteur ouest	2 725 292,00 €	2 652 098,96 €	73 193,04 €	

AP n° 5 - ESPACES PUBLICS SECTEUR OUEST 4EME PHASE

Par délibération n° 41 du 27 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) suivante :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP	
				2018	2019
5/2012	Espaces publics secteur ouest 4ème phase	663 841,32 €	36 123,32 €	227 718,00 €	400 000,00 €

Nouvelle AP proposée :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP	
				2019	
5/2012	Espaces publics secteur ouest 4ème phase	663 841,32 €	164 968,77 €	498 872,55 €	

AP n° 6 - RESIDENTIALISATIONS SECTEUR OUEST

Par délibération n° 51 du 21 mars 2016, le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) suivante :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP	
				2016	
6/2012	Résidentialisations secteur ouest	1 221 584,00 €	349 925,22 €	871 658,78 €	

Nouvelle AP proposée :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP	
				2019	
6/2012	Résidentialisations secteur ouest	1 220 732,25 €	1 003 699,87 €	217 032,38 €	

AP n° 7 - AIDE COMMUNALE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS L'ANCIEN A RENOVER

Par délibération n° 41 du 27 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) suivante :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP		
				2018	2019	2020
7/2012	Aide communale à l'accession à la propriété dans l'ancien à rénover	512 000,00 €	332 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €

Nouvelle AP proposée :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP			
				2019	2020	2021	2022
7/2012	Aide communale à l'accession à la propriété dans l'ancien	491 000,00 €	335 000,00 €	39 000,00 €	39 000,00 €	39 000,00 €	39 000,00 €

	à révoquer					
--	------------	--	--	--	--	--

AP n°11 – ESPACES PUBLICS SECTEUR OUEST 5EME PHASE

Par délibération n° 41 du 27 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) suivante :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP
				2018
11/2014	Espaces publics secteur ouest 5ème phase	1 404 869,00 €	452 107,21 €	952 761,79 €

Nouvelle AP proposée :

N° de L'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP
				2019
11/2014	Espaces publics secteur ouest 5ème phase	1 434 869,00 €	898 276,72 €	536 592,28 €

AP n° 12 – CELLULES COMMERCIALES PLACE DE BASSEAU

Par délibération n° 48 du 27 mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) suivante :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP
				2017
12/2014	Cellules commerciales place de Basseau	707 030,00 €	57 586,00 €	649 444,00 €

Nouvelle AP proposée :

N° de L'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP
				2019
12/2014	Cellules commerciales	707 030,00 €	633 559,41 €	73 470,59 €

	place de Basseau			
--	------------------	--	--	--

AP n° 13 – SALLE POLYVALENTE DE LUNESSE

Par délibération n° 48 du 27 mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) suivante :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP	
				2017	2018
13/2014	Salle polyvalente de Lunesse	5 024 000,00 €	347 205,04 €	4 476 794,96 €	200 000,00 €

Nouvelle AP proposée :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP
				2019
13/2014	Salle polyvalente de Lunesse	4 929 184,77 €	4 755 901,70 €	173 283,07 €

AP n° 16 – MULTI-ACCUEIL MA CAMPAGNE

Par délibération n° 41 du 27 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) suivante :

N° de L'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP		
				2018	2019	2020
16/2015	Multi-accueil Ma Campagne	2 250 000,00 €	14 467,34 €	205 532,66 €	1 890 000,00 €	140 000,00 €

Nouvelle AP proposée :

N° de	Libellé	Montant	Crédits de	Montant des CP
-------	---------	---------	------------	----------------

L'AP	programme	de l'AP	paiements antérieurs	2019	2020
16/2015	Multi-accueil Ma Campagne	2 250 000,00 €	52 647,31 €	197 352,69 €	2 000 000,00 €

AP n° 18 – REHABILITATION GYMNASSE ET SALLE DES FETES DE BASSEAU

Par délibération n° 41 du 27 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) suivante :

N° de L'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP	
				2018	
18/2016	Réhabilitation gymnase et salle des fêtes de Basseau	474 000,00 €	45 105,62	428 894,38 €	

Nouvelle AP proposée :

N° de L'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP	
				2019	
18/2016	Réhabilitation gymnase et salle des fêtes de Basseau	724 200,00 €	99 278,24 €	624 921,76 €	

AP n° 20 – TUNNEL DE LA GATINE SECURISATION

Par délibération n° 41 du 27 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) suivante :

N° de L'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP	
				2018	2019
20/2017	Tunnel de la Gâtine Sécurisation	14 901 216,00 €	351 003,60 €	6 922 784,40 €	7 627 428,00 €

--	--	--	--	--	--

Nouvelle AP proposée :

N° de L'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP
				2019
20/2017	Tunnel de la Gâtine Sécurisation	12 960 000,00 €	859 263,98 €	12 100 736,02 €

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

D'approuver les modifications des autorisations de programmes et des crédits de paiement telles qu'elles sont présentées *supra*, étant précisé que les crédits de paiement 2019 sont inscrits au budget 2019 du budget principal de la Ville d'Angoulême,

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

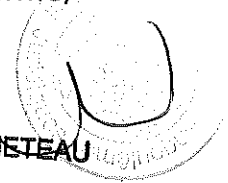
Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour

27 mars 2019

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

Pour le Maire,
Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
Adjointe déléguée
Solidarité - Famille
Personnes âgées



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.